

COMPTE RENDU D'AUDIENCE DU 2 OCTOBRE 2007 AVEC LE DIRECTEUR DE CABINET DE MADAME LE MINISTRE DE L'INTERIEUR

Le 2 Octobre 2007, une délégation du S.I.C.P., composée d'**Olivier BOISTEAUX**, Président, et de **Jean-Paul MEGRET**, Secrétaire National, a été reçue par Monsieur **Michel DELPUECH**, Directeur de cabinet de Madame le Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales.

Messieurs **Frédéric DUPUCH** et **Emmanuel BORDEAU**, conseillers auprès du Ministre, assistaient également à l'entretien.

Au cours de cette audience, les points suivants ont été abordés.

1/ Les projets de réforme de structures de la Police Nationale

A- La réforme du renseignement :

Bien que l'articulation précise de l'ensemble de la réforme du renseignement ne soit pas encore complètement établie, Monsieur le Directeur de Cabinet nous en a dressé les grandes lignes.

Ainsi, le contre-terrorisme, le contre-espionnage, l'intelligence économique et la défense du patrimoine constituent le champ de compétence naturel de l'activité de renseignement de la future direction unifiée du renseignement.

D'autres domaines, dont le rattachement à cette nouvelle direction pouvait ne pas paraître aussi évident, sont à l'étude.

Certaines tendances semblent manifestement se dégager. Il s'agirait notamment de conserver une capacité d'analyse et de synthèse relative aux phénomènes sociaux et contestataires, même non violents, permettant de poursuivre l'information des représentants de l'Etat dans les départements. Si cette option était définitivement entérinée, elle engendrerait le maintien du maillage territorial existant au niveau départemental au sein des renseignements généraux, et le rattachement d'une sous-direction de l'information générale à la nouvelle Direction Centrale du Renseignement Intérieur.

Les seuls domaines qui, à l'avenir, seraient manifestement de la compétence exclusive de la sécurité publique seraient ainsi le renseignement en matière de lutte contre les violences urbaines et l'économie souterraine ainsi que le renseignement lié à l'ordre public, au sens strict. Un transfert progressif et limité d'effectifs en sécurité publique selon des modalités qui restent à définir précisément serait donc envisagé. Nous avons rappelé que nous serions très attentifs au respect des situations professionnelles (mobilités promotionnelles en cours ou perspectives d'avancement, notamment) comme personnelles (attaches géographiques et situations familiales des commissaires concernés par cette réforme, en particulier) des membres du corps de conception et de direction de la police nationale.

Au cours de cet entretien, monsieur DELPUECH nous a d'ailleurs confirmé que les conséquences sociales de cette réforme avaient largement compté dans les choix opérés afin d'éviter des transferts massifs de personnels entre directions.



Concernant la situation spécifique des Renseignements Généraux de la Préfecture de Police, le SICP a rappelé que, dans un souci de cohérence et d'adhésion de l'ensemble des personnels impliqués dans cette réforme, elle se devrait de recentrer l'activité des RGPP sur le renseignement en repositionnant par ailleurs les sections dont les missions n'ont manifestement aucun lien avec le renseignement proprement dit (la 10^{ème} section pour les violences urbaines, la 12^{ème} section pour les étrangers en situation irrégulière et la 14^{ème} section pour la protection des personnalités). Nous évoquerons cette problématique au cours d'une prochaine audience avec monsieur le Préfet de police.

B- Les autres réformes structurelles :

Comme l'occasion nous en était donnée, nous avons souhaité connaître la position de monsieur le Directeur de cabinet sur les rumeurs récurrentes relatives à un éventuel rapprochement entre la Préfecture de Police et les DDSP des départements d'Ile-de-France rattachés à la zone de défense.

Monsieur DELPUECH nous a expliqué, sans préjuger de la position définitive de monsieur le Préfet de Police, qu'une réflexion existait dans la seule perspective de fournir des renforts mutuels de moyens dans certains cas particuliers tels que les violences urbaines, par exemple (par les compagnies de district, la BAC N, etc.) ou certains événements d'ordre public majeurs (manifestations sportives au Stade de France, pour éviter d'entamer les capacités opérationnelles de la DDSP 93).

En tout état de cause, cette réflexion n'aura aucunement pour objectif de fusionner la Préfecture de Police avec certains départements de petite couronne.

Au demeurant, Monsieur DELPUECH a rappelé que l'organisation administrative actuelle ne le permettait pas et que les pouvoirs de coordination du Préfet de Police semblaient suffisants pour améliorer cette collaboration entre les différents services de police d'Ile-de-France.

2/ Les revendications statutaires dans la perspective de la LOPSI 2

Comme nous l'avons indiqué dans un courrier récemment adressé à Monsieur le Directeur Général de la Police Nationale, le SICP souhaite que plusieurs avancées statutaires soient intégrées dans le contenu de la future LOPSI 2.

Nous avons donc rappelé, une fois encore, avec force, notre attachement à la mise en place d'un dispositif indemnitaire rénové comprenant une allocation de service modernisée qui prendrait en compte la spécificité du statut du corps de conception et de direction de la police nationale, à savoir les obligations de mobilités promotionnelle et fonctionnelle.

Cette nouvelle indemnité devrait se traduire par un étage supplémentaire modulé en fonction de paramètres individuels tels que la situation familiale, le prix locatif au mètre carré dans la zone d'affectation ainsi que la distance entre le poste d'affectation et le poste précédemment occupé.

Monsieur le Directeur de cabinet a affirmé comprendre nos revendications tout en affirmant souhaiter conserver les concessions de logement pour nécessité absolue de service eu égard à l'impérieuse nécessité de résider à proximité du service pour certaines affectations sensibles.

Il nous a en outre invités à poursuivre nos discussions à ce sujet avec la DAPN en nous assurant de l'intérêt qu'il portait à ce dossier.

Nous en avons également profité pour confirmer notre volonté de voir progressivement élargi le dispositif de contractualisation des postes difficiles pour atteindre 25% du corps, ainsi qu'il avait été initialement prévu en 2006. Monsieur DELPUECH a confirmé que ce dispositif avait



vocation à être étendu et s'insérait dans la « philosophie indemnitaire » actuelle liée à la performance individuelle des chefs de service.

Nous avons également rappelé la nécessité de voir créé un échelon supplémentaire (10^{ème} échelon à l'INM 820) pour le premier grade de commissaire de police afin que nos collègues les plus anciens, souvent issus du recrutement interne et qui ne pourraient accéder au grade de commissaire divisionnaire, ne finissent pas leur carrière à un indice inférieur à celui auquel ils auraient pu aboutir en restant dans leur corps d'origine.

Une évolution indiciaire supplémentaire a également été évoquée par le biais de la mise en place d'un indice HEB bis qui ne serait que le juste parallèle avec ce qui existe déjà dans nombre d'autres corps de la haute fonction publique.

Nous avons enfin réitéré notre demande liée au repyramidage du corps qui, selon nous, devrait tendre vers 12% de hauts fonctionnaires, 40% de commissaires divisionnaires et 48% de commissaires du premier grade. C'est à cette seule condition que le corps des commissaires de police pourrait réellement se considérer comme un corps « supérieur » de la fonction publique tout en restant ancré sur son statut de corps technique supérieur à vocation interministérielle.

3/ La création d'un porte-parole à la DGP

Nous avons souhaité obtenir une clarification des propos tenus par madame le Ministre, celle-ci ayant récemment affirmé vouloir mettre en place un porte-parole du Ministère de l'Intérieur.

Nous avons donc rappelé à notre interlocuteur que notre organisation syndicale avait adressé en ce sens un courrier en date du 5 septembre 2007 à monsieur le Directeur Général de la Police Nationale ; courrier par lequel nous proposons la mise en place de plusieurs porte-parole de la police nationale issus du corps de conception et de direction, rattachés à la DGP et spécialisés respectivement dans l'un des trois grands métiers de la sécurité, à savoir le renseignement, l'ordre public et l'investigation.

Monsieur DELPUECH nous a expliqué que tel n'était pas le sens des propos tenus par madame le Ministre puisqu'il s'agissait de créer un poste de porte-parole du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités Territoriales. Les deux projets ne semblaient donc pas concurrents à ses yeux.

Monsieur le Directeur de cabinet nous a fait part de son intérêt quant à notre proposition qui présenterait l'intérêt d'une communication unifiée et cohérente à l'occasion des nombreux événements majeurs qui jalonnent le quotidien de la vie des services de police, tout en souhaitant que cette communication ne soit pas exclusive et que nos collègues, chefs de service, prennent plus d'initiatives en la matière.

4/ La mise en place d'un parcours de carrière pour les commissaires de police

Le SICP a fait part de sa préoccupation à l'endroit des difficultés croissantes que les directions centrales, en particulier la DCSP, rencontraient pour pourvoir leurs postes vacants. Nous avons rappelé l'urgente nécessité de toiletter la nomenclature des postes actuellement en vigueur tout en repensant le positionnement de chacun à travers une évolution de carrière réellement gérée par un bureau des commissaires étoffé.



Nous avons également affirmé être impatients de voir réformée en profondeur la formation initiale à Saint-Cyr au Mont d'Or dans le but d'une plus grande professionnalisation et d'une meilleure individualisation.

Cette réforme devrait ensuite aboutir à une affectation ciblée et conforme à l'intérêt des directions centrales dans un souci de cohésion globale du corps de conception et de direction de la police nationale. Monsieur DELPUECH nous a confirmé sur ce point qu'une véritable « lettre de mission » avait été confiée au DGPN afin d'améliorer le management global des commissaires de police et de mieux gérer leur parcours de carrière.

A l'issue de cet entretien, monsieur le Directeur de cabinet nous a assuré qu'il restait à notre disposition pour évoquer tout sujet relatif aux grands enjeux de sécurité dans la police nationale mais également pour traiter tout problème collectif ou individuel affectant le corps de conception et de direction.

Le Bureau National

